

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE
DE
BOTANS

90400

Tel : 09 67 14 11 19
Fax : 03 84 56 11 19
mairie.debotans@wanadoo.fr



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 27 novembre 2015 à 20h30

Présents : *Mmes Marie-Laure FRIEZ – Mélanie GANTHIER – Séverine HENRY – MM. Frédéric BLANC – Guy COURTOT – François DIOGUARDI – Patrick MUTSCHLER – Pascal PORTIER – Régis VASSELET*

Procurations : *Mme Mélanie GANTHIER à M. Pascal PORTIER
M. Alex THOMAS à Mme Marie-Laure FRIEZ.*

Secrétaire de séance : *Mme Séverine HENRY*

Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2015

Pas de remarque, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation de M. LELIÈVRE, représentant GRDF

Comme convenu lors du Conseil du 23 septembre 2015, M. LELIÈVRE, représentant de GRDF et conseiller auprès des collectivités territoriales, a été invité pour faire une présentation des compteurs gaz communicants car la municipalité a été sollicitée par GRDF pour avoir l'autorisation d'installer un concentrateur sur la commune.

M. LELIÈVRE précise que GRDF modernise son réseau avec l'installation de compteurs communicants pour une meilleure maîtrise de l'énergie et pour optimiser son réseau de distribution par rapport à la loi de transition énergétique.

Ce projet date des années 2008/2009, il a été expérimenté en 2010 et 2011 et le développement du pilote doit être terminé fin 2015 ; les travaux débuteront en 2016 et s'étaleront jusqu'en 2022. GRDF va installer 10 millions de compteurs (90 % des compteurs seront donc changés).

GRDF va investir 1 milliard d'euros dans cette action et la participation sera d'environ 2 à 3 €/abonné/an.

Un concentrateur mesure entre 30 cm et 1 mètre de hauteur et sa consommation d'énergie électrique est d'environ 10 à 15 €/an. La commune serait indemnisée par GRDF à hauteur de 50 €/an.

Dans un premier temps, GRDF souhaite faire des études sur la Commune de BOTANS pour savoir quel serait le meilleur endroit pour installer un concentrateur. La deuxième étape consistera en une réunion avec les élus pour expliquer les résultats de l'étude et la troisième étape sera la signature d'une convention pour l'installation.

Après avoir été chaleureusement remercié pour sa présentation, M. LELIÈVRE quitte l'assemblée.

M. François DIOGUARDI arrive à 20h45.

GRDF : convention pour compteurs communicants

Ayant entendu l'exposé de M. LELIÈVRE, avec 1 voix "contre" et 10 voix "pour", le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec GRDF pour réaliser une étude sur l'hébergement d'un concentrateur sur un bâtiment communal (Salle des fêtes, Mairie ou Bâtiment Ancienne Ecole), et demande qu'une étude sur le passage des ondes soit réalisée.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Avis sur le projet préfectoral 2015

Le Conseil a à donner son avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Madame le maire propose la délibération suivante :

Considérant le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui n'appelle pas d'objection de la part de la Commune de BOTANS sauf dans sa partie concernant les 40 syndicats en général, et en particulier le Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux de BERMONT (SGII) ; le Regroupement Pédagogique Intercommunal DORANS-BOTANS-BERMONT et le Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle Pauline KERGOMARD (SIEMPK).

Considérant les propositions préfectorales de démantèlement des syndicats, en application de la loi NOTRE,

Considérant cependant que cette loi a pour objectif ultime, la RATIONALISATION de l'administration territoriale en général et des services publics, celui de la gestion des biens propres ou en indivis de plusieurs collectivités en particulier ; qu'elle ne supprime pas de facto les syndicats mais qu'elle laisse le soin au représentant de l'Etat dans le département d'en apprécier l'opportunité sur la base d'une grille de critères objectifs tels que la solidarité, l'efficacité,

Tenant compte que Monsieur le Préfet et Monsieur le Secrétaire Général, ont bien voulu, dans un but de concertation – évaluation, tenir une réunion d'information et d'échanges appréciée avant le nouvel arbitrage du 12 décembre prochain,

Considérant à ce stade, que la suppression des syndicats suscités précédemment aurait pour effet de contredire aujourd'hui ce que l'Etat avait encouragé hier, c'est-à-dire donner la personnalité juridique, sous forme d'établissement public territorial à ce segment du service public essentiel à nos concitoyens, suppression qui aurait pour effet de mettre fin à l'autonomie et à la participation des communes à la décision, gages d'efficience et de pertinence, que le système de conventionnement ne peut égarer,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Belfortaine ne souhaite pas prendre la compétence école,

Considérant qu'un avis sera établi par chacun des trois syndicats étayé par un argumentaire formulé conjointement par les délégués des communes-membres des syndicats dont la Commune de BOTANS,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce :

- avec 6 voix "pour" et 5 voix "contre" pour le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en ce qui concerne les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre

- **A l'unanimité**, les membres du Conseil Municipal :

- . **EMETTENT** un avis négatif pour le projet préfectoral de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en ce qui concerne les syndicats intercommunaux et mixtes, et plus précisément de dissoudre les syndicats intercommunaux et les 3 syndicats : SGII, RPI DORANS-BOTANS-BERMONT et SIEMPK ;
- . **SOLLICITENT** de Monsieur le Préfet qu'il veuille bien prendre en compte les arguments ci-dessus exposés pour maintenir dans leur état les 3 syndicats SGII, RPI DORANS-BOTANS-BERMONT et SIEMPK lors de sa nouvelle formulation du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Avis sur l'ouverture des magasins le dimanche en 2016

Madame le Maire rappelle les nouvelles conditions d'ouverture des magasins le dimanche.

La loi Macron (Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 - art. 250) modifie en particulier l'article L3132-26 du Code du Travail et donne au maire le pouvoir de déroger au principe de repos dominical dans la limite de 12 dimanches en 2016.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de BELFORT propose pour 2016, 11 dimanches + 1 dimanche pouvant être réservé à l'occasion d'une fête communale :

10 janvier (soldes), 27 mars (pâques), 26 juin(soldes), 17 juillet, 14 août, 30 octobre(Toussaint),
13 novembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2016.

Suite à un échange avec les commerçants de BOTANS (MAXITOYS et HYPERBOISSONS) et consultation des syndicats, Madame Le Maire retient l'ouverture des magasins situés sur la Commune de BOTANS pour 3 dimanches en 2016 aux dates suivantes : 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2016

Ayant entendu l'exposé de Madame Le Maire : à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les commerçants de BOTANS à ouvrir 3 dimanches en 2016 aux dates suivantes : 4, 11 et 18 décembre.

Bois : contrat de travaux 2016 pour le débardage

L'Entreprise PETEY propose les tarifs suivants pour le débardage 2016 :

- 7.80 € HT/m³ pour le débardage des grumes
- 62.00 € HT/heure pour le câblage.

Les prix ont légèrement changé par rapport à l'an dernier : augmentation de 0.17 €/m³ pour le débardage et une diminution de 1 €/heure pour le câblage.

Ayant entendu l'exposé de *M. COURTOT Guy* : à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise PETEY pour le débardage des grumes, autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget.

Bois : contrat de travaux 2016 pour l'abattage

M. GOBERVILLE propose les tarifs suivants pour l'abattage 2016 :

- 13 € HT/m³ pour le façonnage des grumes
- 26 € HT/stère pour le façonnage des stères
- 22 € HT/heure pour le câblage
- 30 € HT/heure manuelle pour l'abattage d'arbres
- 60 € HT/heure mécanique pour l'abattage d'arbres.

Les prix sont identiques à ceux de 2015 . Généralement, la commune ne fait appel à *M. GOBERVILLE* que pour le façonnage des grumes et le câblage.

Cette année, la commune souhaite que *M. GOBERVILLE* se charge d'abattre les arbres dont le diamètre est supérieur à 40 cm pour des raisons de sécurité.

Ayant entendu l'exposé de *M. COURTOT Guy*, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise GOBERVILLE pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage , autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget.

Bois : tarifs 2016 pour l'affouage

12 affouagistes se sont inscrits pour la saison 2015-2016. La quantité totale de bois sera répartie équitablement entre chacun.

Rappel des prix pratiqués en 2015 :

- Chêne :8.50 €/stère
- Hêtre et charme :10.00 €/stère
- Perches :5.30 €/stère pour un diamètre supérieur à 8 cm.

Les tarifs sont stables depuis 2011, soit pour la 5^e année consécutive.

La coupe 2015 a donné les quantités suivantes :

- Chêne :16 stères
- Hêtre et charme :127 stères
- Perches :71 stères.

L'affouage 2015 a rapporté 1 782 € au total à la commune.

Le coût supplémentaire induit pour l'abattage des arbres dont le diamètre est supérieur à 40 cm confié à l'Entreprise GOBERVILLE peut être compensé par une légère augmentation des prix.

Proposition des prix du bois d'affouage pour 2016 :

- Chêne9.00 €/stère
- Hêtre et charme10.50 €/stère
- Perches5.30 €/stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

La Commune a adhéré au label PEFC (certification durable des forêts) par délibération du 3 octobre 2011 et cette adhésion va être renouvelée pour les cinq années à venir. .

Comme chaque année, les consignes de sécurité seront rappelées aux affouagistes par *M. SALOMON*, garde-forestier.

Ayant entendu l'exposé de *M. COURTOT Guy* : à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs appliqués aux affouagistes tels que proposés soit 9 €/stère de chêne, 10.50 €/stère de hêtre ou de charme et 5.30 €/stère de perches et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ONF : assiette et destination des coupes 2016

L'ONF propose l'état d'assiette suivant pour 2016 :

- Parcelle 19 pour 70 m3 (amélioration à rotation longue).

Ayant entendu l'exposé de *M. COURTOT Guy* : à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2016 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

ONF : devis d'assistance 2015-2016

L'ONF propose comme chaque année son devis d'assistance pour la campagne de bois façonnés 2015-2016.

Le travail est estimé sur 20 m3, soit 80 € HT (96 € TTC).

A noter que pour établir son devis, l'ONF utilise un nouveau calcul qui est plus avantageux pour la Commune.

Ayant entendu l'exposé de *M. COURTOT Guy*, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF pour un montant de 80 € HT (96 € TTC), prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Sécurité dans le village : présentation du projet et demande de subventions

Après présentation du projet de sécurité piétonnière et routière dans le village par *M. Pascal PORTIER*, A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la programmation de la mise en sécurité de la rue du Port (passage piétonnier sécurisé), renforcement de la sécurité après le pont sous l'autoroute , de la Grande Rue et de la Rue de Dorans (3 rétrécissements de chaussée) pour un montant total de 4 185.23 € HT (5 022,27 € TTC) et autorise Madame le Maire à solliciter les différentes aides financières et à signer tous les documents relatifs à ce projet et à son financement.

Travaux de voirie en 2016 : devis et demande de subventions

M. François DIOGUARDI présente les différents travaux de voirie à réaliser en 2016.

Le devis de l'Entreprise ROGER MARTIN pour l'ensemble des travaux prévus s'élève à 5 927.50 € HT (7 113 € TTC)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les travaux de voirie 2016 et autorise Madame le Maire à solliciter les différentes aides financières possibles, à signer tous les documents relatifs à ce projet et à son financement. Il faut noter qu'une partie des crédits a déjà été inscrite au budget 2015 sur le compte 2315 (travaux sur 2 ans).

Nomination d'un agent recenseur et indemnité

La population de BOTANS sera recensée début 2016. Il convient donc de nommer un agent recenseur non titulaire et de fixer l'indemnité qu'il percevra pour cette mission. La Commune perçoit une dotation forfaitaire allouée par l'Etat, laquelle est spécialement prévue pour couvrir les frais qui découlent du recensement.

Madame Le Maire propose de baser la rémunération de l'agent recenseur sur le montant de cette dotation, qui est fixée pour 2016 à 580 €.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à recruter un agent recenseur non titulaire pour assurer la mission de recensement de la population en 2016, de fixer la rémunération brute de l'agent recenseur à un forfait de 580 € et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2016.

Droit de passage sur le terrain communal parcelle AA 83

Le projet de construction sur la parcelle AA83 nécessite un droit de passage sur la parcelle AA114 appartenant à la commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire : Avec 9 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 abstention, le Conseil Municipal se prononce pour autoriser le droit de passage pour la parcelle AA 83 sur la parcelle communale AA 114

Assurance du personnel : renouvellement du contrat groupe 2016-2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal reporte cette délibération à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu courant décembre 2015.

***** Questions et informations diverses *****

Demande de subvention présentée par l'«Association des accidentés de la vie». Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales.

Dossiers d'urbanisme : pas de nouveau permis de construire déposé.

Piégeage des chats : il reste un chat à stériliser.

Permanence des élections : le tableau définitif va être envoyé à chacun.

Travaux de la salle des fêtes : les portes sont posées, les fenêtres le seront bientôt.

Repas des élus : Rendez-vous le 06 février 2016 à 20h, le lieu reste à définir.

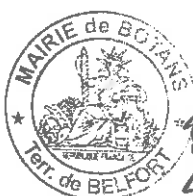
Etat d'urgence : En raison des attentats à PARIS le 13 novembre 2015, les pouvoirs du Préfet sont élargis du fait de l'état d'urgence.

Syndicat des Bâtiments Intercommunaux : les couvertines du cimetière ont été changées par l'agent communal, les noms des soldats taillés sur le Monument aux Morts à BERMONT ont été repeints en noir et une demande de devis a été faite pour l'aménagement derrière le presbytère et la salle du Patro à BERMONT.

RPI : réunion le 7 décembre à la mairie de BOTANS.

SIEMPK : réunion le 7 décembre, pour évoquer la future organisation de l'école maternelle suite au départ programmé des communes de MEROUX et MOVAL.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 18 décembre 2015 à 20h30.



Fait à BOTANS, le 09 décembre 2015

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

La séance est levée à 23h30

